

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1200200: preparation du lin

En vigueur au 04/03/2013 (Dernière actualisation de la page 04/03/2013)

L'adaptation des salaires découlant de leur liaison à l'indice des prix à la consommation prend cours le premier lundi suivant le mois au cours duquel l'indice des prix à la consommation dépasse ou n'atteint plus la tranche de stabilisation en vigueur.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 39h

1.1. SALAIRES HORAIRE: AUTRE QUE LES ETUDIANTS

Groupe salarial		Equipe		
		Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
			+8,41%	+31,6%
1	100%	12.0569	13.0709	15.8669
2	102%	12.2980	13.3323	16.1842
3	103%	12.4186	13.4630	16.3429
4	110%	13.2626	14.3780	17.4536
5	115%	13.8654	15.0315	18.2469
6	120%	14.4683	15.6851	19.0403

1.2. SALAIRES HORAIRE: ETUDIANT

Equipe		
Travail journalier	Equipe double, Equipe croisée	Travail de nuit
90%	90%	90%
10.8512	11.7638	14.2802